

## Fiche technique

### esco REGENIT<sup>®</sup> Pastilles de Chlorure de Sodium

Sel raffiné pur



Version 2.5

Page 1 / 1

date d'impression: 3. 06 2010

**No.-CAS:** 7647-14-5

**No.-EINECS:** 231-598-3

**Apparence:**

pastille blanche de sel raffiné totalement soluble

#### Analyses chimiques

- Chlorure de sodium
- Insolubles dans l'eau
- Teneur en eau
- Ca + Mg + SO<sub>4</sub>

#### Spécification

- > 99,9 %
- < 150 mg/kg
- < 1.000 mg/kg
- < 0,2 %

#### Méthodes

- EN 973
- ISO 2479
- ISO 2483
- ISO 2480

#### Propriétés physiques:

- Masse volumique apparente env. 1.000 kg/m<sup>3</sup>

#### Méthodes

- EN 1236

#### Dimensions

Diamètre: 25 mm

#### Granulométrie

Fines < 5,0 mm max. 4,0 % Méthode: EN 1235

#### Remarque

Ce produit est conforme à la norme EN-973(A): chlorure de sodium pour la régénération des résines échangeuses d'ions.

Les pastilles sont produites à partir d'un sel raffiné de qualité alimentaire répondant au critère de pureté du Codex Alimentarius.

#### Domaine d'application

Pour usages industriels.

Les pastilles REGENIT<sup>®</sup> sont spécialement élaborées afin d'obtenir une saumure pour la régénération des résines échangeuses d'ions des adoucisseurs d'eau.

#### Procédé de fabrication

Pastilles obtenues par haute Pression mécanique sans adjonction de liant.

#### Stockage

La manutention et le stockage doivent être assurés dans les conditions d'hygiène et de préservation telles que tout risque de contamination soit exclu. Ne pas empiler plus de 3 palettes.

#### Sécurité

La fiche de données de sécurité du CHLORURE DE SODIUM peut être obtenue sur simple demande écrite à esco.

#### Moyens de livraison

- en sacs PE de 25 kg sur palettes
- Nous consulter pour toute autre demande

---

Les données précédentes résultent de nos contrôles qualité. Ces données ne dispensent pas l'utilisateur d'un contrôle à réception et ne sont pas forcément des garanties de vente. L'utilisateur est seul responsable du choix du produit en fonction de l'application souhaitée

---